

Décembre
2017

Bulletin de la **CAVAM**

LE TRAIT D'UNION

N°4

Meilleurs vœux à tous

Sommaire:

- *Les vœux de GA
- *Combattons l'insoutenable non lieu
- *Des associations s'engagent sur l'éradication.
- *Le bureau à NÎMES le 11 décembre

Il faut le savoir

La reconnaissance d'une maladie professionnelle, permet à la victime d'obtenir l'attribution d'une rente. Cette dernière est calculée en fonction du taux d'incapacité évalué par la caisse.

Lorsque le taux d'IPP est égal ou supérieur à 40 %, la victime peut ajouter une demi-part à son calcul d'imposition familial sur le revenu

Calendrier

20 février 2018,
Prochain C.A.N

27 mars 2018,
Prochaine assemblée
Générale

Avant de faire le bilan de l'année écoulée, nous avons une très forte pensée pour celles et ceux qui nous ont quittés, victimes de ce poison d'amiante en 2017.

Une année 2017 qui restera pour les victimes et les contaminés dans la continuité négative des exercices précédents. Elle a été ponctuée de temps forts tels que : la décision de confirmer le refus d'accès au préjudice d'anxiété, aux salariés non-inscrits dans un site classé, ou la décision du parquet de Versailles qui remet en permanence en cause le procès pénal tant attendu, pour ne prendre que ces deux exemples. Beaucoup d'entre vous ont en mémoire, les complications accrues de la reconnaissance des maladies professionnelles, pas seulement dans le cadre des intoxications aux poussières d'amiante, ainsi que la baisse chronique du montant des indemnités.

Cette actualité a conduit les associations de la CAVAM à réagir et à s'opposer à l'inacceptable comme les demandes de remboursement des indemnités perçues en toute légalité : dans les Landes, en région PACA ou dans les Hauts de France. Cette réaction a trouvé son point d'orgue le 31 mai, avec une mobilisation devant le Sénat suivie d'une rencontre avec les Sénateurs.

2017 a vu la redistribution du paysage politique de notre Pays. Un nouveau président de la république, avec une majorité avide de réformes à sens unique qui s'évertue à convaincre que la banalisation des idées et des valeurs, sur un fond d'austérité est la seule solution. Dès sa prise de fonction le nouveau gouvernement a mis en application les promesses destructrices pour les salariés et les populations. Code du travail à coups d'ordonnances, démantèlement de la représentation des salariés, refus de la prise en compte des agents chimiques, poursuite des attaques à l'encontre des services publics... Autant de mauvais coups contre lesquels la CAVAM et ses associations se sont également opposées aux côtés de leurs alliés naturels et plus particulièrement de la CGT.

C'est dans ce contexte, que le bureau de notre coordination nationale, présente ses meilleurs vœux à chacune et à chacun d'entre vous, Il serait indécent de souhaiter la santé à ceux qui souffrent dans leur chair au quotidien. Alors nous allons souhaiter du soulagement à tous, qu'il s'agisse de blessures physiques ou morales.

Nous allons également nous souhaiter pour 2018, une année de luttes et de combats dans la poursuite de ceux menés en 2017.

Dans cet esprit de continuité, lors du dernier Conseil Associatif National, du 4 octobre dernier, pour faire face à ce qui se prépare, tous ont décidé de mener les actions futures sous forme de rassemblement régionaux, en s'appuyant sur des événements locaux, régionaux ou nationaux.

Enfin cette année qui s'ouvre doit nous permettre de porter et faire partager notre projet novateur et inédit de la création d'un pôle public de l'éradication de l'amiante en France. C'est notre volonté !! Le résultat dépend aussi de l'implication de tous pour le promouvoir !

GA

COMBATTONS L'INSOUTENABLE « NON LIEU »

Insupportable, inqualifiable, intolérable ...

il n'est pas de mots assez forts pour exprimer le ressenti de nos associations et des dizaines de milliers de contaminés, malades et familles de disparus par la faute « volontaire » et « inexcusable » des « tueurs industriels » seulement attachés à leurs profits et n'ayant que faire de ceux à qui ils volent tout à la fois :

- des années de vie (souvent plus de 10 ans)
- les richesses créées par leur travail ... (le veau d'or est toujours debout !)

F. LAFFORGUE est très clair : « Nous sommes très inquiets de l'évolution de la situation. L'impunité des fabricants est réelle » et pas seulement sur l'amiante !! C'est vrai pour les pesticides et les autres cancérigènes voire d'autres produits (Médiator, diésels ...) L'action de la CAVAM (son M en particulier est donc en pleine actualité !

« Ce qu'on a constaté dans le dossier de l'amiante, c'est que ce drame sociétal qui provoquera quand même encore 100 000 morts d'ici 2050 (et après ? ndr) n'a été possible que par la responsabilité première des fabricants ... »

« Le NON LIEU requis fin octobre par le parquet pour les responsables d'ETERNIT est un scandale de plus qui « offre » l'impunité aux industriels. C'est une sorte de « permis de tuer qui leur est délivré » et qui dépasse largement l'amiante mais, en ce qui concerne ce poison atteint aujourd'hui les procédures en faute inexcusables multipliant les reports et les entreprises patronales à interpellé.

Le plus grave c'est que c'est « le parquet » qui requiert ce «NON LIEU » et, comme le dit François LAFFORGUE «il n'y a pas de volonté d'instruire ces dossiers complexes de santé publique de la part de ce parquet qui dépend du ministère de la justice » donc du gouvernement du MEDEF et de MACRON.

Pour l'amiante comme pour les pesticides, on veut faire croire que le lien de causalité n'est pas démontré, l'argument étant avancé aussi bien pour les fibres d'amiante que pour l'arsenic ... cela ne tient pas un instant la route ! Mais n'oublions pas que SARKOZY avait déclaré en 2010 à St NAZAIRE qu'il fallait dépénaliser le droit des affaires !! Et bien, si on laisse faire, NOUS Y SOMMES !.

Côté parquet on utilise ce faux argument : Les victimes sont indemnisées au civil, (bien petitement d'ailleurs), la juridiction pénale n'est pas là pour ça et n'est pas adaptée à ce type de contentieux complexe (SIC). Il s'agit d'arguties visant au camouflage **d'un DENI DE JUSTICE sans précédent !**

Et comme le dit encore François LAFFORGUE « Nous demandons que le parquet soit indépendant du ministère. Comparez avec l'Italie, elle a un parquet indépendant qui a renvoyé les responsables du drame de l'amiante devant les tribunaux »

« Quant à l'état, il fait preuve d'une complaisance coupable depuis des années et dans ces conditions, nous constatons l'échec du pôle de santé publique poursuit notre avocat !! ».

C'est pourquoi notre conseil associatif national (CAN) a eu raison dans sa réunion du 4 octobre dernier de

proposer des actions dans chaque région, (rassemblements, délégations aux préfets, aux présidents des tribunaux ...)

le jour où nos avocats viendront défendre la reprise des procédures pénales contre ces responsables devant la chambre de l'instruction car

CES CRIMES NE DOIVENT PAS RESTER IMPUNIS !



Action régionale procès pénal à Mont de MARSAN



Des associations
ouvrent la voie

ERADIQUER L'AMIANTE AUJOURD'HUI AFIN DE NE PLUS AVOIR DEMAIN A EN REPARER LES MEFAITS

Le **CAPER THIANT** adresse plusieurs courriers concernant le Pôle Public d'Eradication de l'amiante:

- aux députés de la circonscription, (lesquels ont fait l'objet d'interventions écrites de leur part)
- aux Conseillers départementaux de des cantons
- à la Communauté d'agglomération (CAPH - Valenciennes métropole)
- à Monsieur le Sous-préfet suivi d'une rencontre le 6 novembre dernier très à l'écoute.

L'ASAVA s'inscrit dans la même démarche et finalise son plan de travail d'interventions auprès des députés le 8 décembre, lors de son conseil d'administration.

L'ADDEVA 52 informe la presse (semaine 47) de son opposition à l'enfouissement des déchets et de ses propositions en faveur d'une torche à plasma couplée au pôle public revendiqué par la CAVAM.

ALLO AMIANTE BORDEAUX a participé le 16 novembre dans cette ville à une rencontre citoyenne qui avait pour thème : **Les pesticides sont-ils " le dossier amiante" du XXI ème siècle**
Nos amis n'ont pas manqué d'y exposer les propositions de la CAVAM

L'ADEVA Gard/Rhodanien, s'adresse à la presse qui rend compte dans un article de qualité daté du 27 novembre des propositions portées par l'ADEVA et la CAVAM.

Faites connaître vos initiatives à arnaudeau.georges@neuf.fr. Elles seront publiées dans le blog/CAVAM

Commander vos plaquettes*
à leclerc.bernard@orange.fr

*Plaquette de présentation de la CAVAM
*Plaquette de présentation du pôle public d'éradication de l'amiante

Financement et expédition à la charge de la CAVAM

Le **CERADER 24** rencontres le syndicat mixte départemental le 23 octobre à PERIGUEUX en charge du traitement des dossiers contenant de l'amiante. Il formule ses remarques et nos propositions

L'ADVASUD/CGT (DUNKERQUE) contacte la société INERTAM sise à MORCENX (40) qui conceptualise et met en œuvre la torche à plasma en aquitaine afin de peaufiner ses propositions visant à doter les hauts de France du même dispositif sachant que la CAVAM revendique la même chose pour chaque région, afin d'amoindrir le coût de l'inertage de l'amiante par ce procédé.

La CAVAM Aquitaine participe le 19 octobre, dans l'amphithéâtre de l'Hôpital Xavier Arnoz de Bordeaux, au colloque amiante « prévention des risques ». Une belle occasion de donner à connaître nos propositions

Le **CAPER Nord/Isère** lundi 27 novembre 2017, le Caper Nord Isère était convoqué comme partie civile en appel, à Grenoble. L'affaire jugée concernait 7 kms (soit 400 m3 - 100 tonnes) de tuyaux en amiante qui depuis 1996 étaient stockés sur un terrain privé. la DREAL a informé le tribunal que les tuyaux avaient été démenagés dans une décharge agréée..... comme le demandait le CAPER N/I qui s'était emparé de cette affaire en 2014.

La CAVAM NATIONALE a saisi Mr le ministre Nicolas HULOT et les ministères de la Santé, du Travail, du Budget et de l'Agriculture.

Pour s'abonner gratuitement au blog.

- 1) Sur internet : ouvrir le moteur de recherche de votre choix.
- 2) Taper « le blog de la CAVAM »,
- 3) lancer la recherche, accéder au blog.
- 4) Dans la case NEWLESTTER, rentrer son adresse mail et cliquer sur « s'abonner »

LUNDI 11 DECEMBRE A NÎMES LE BUREAU CAVAM RENCONTRE LES ASSOCIATIONS DU GRAND SUD/EST

Cette réunion à NÎMES résulte d'une décision prise le 4 octobre par la direction de la CAVAM, à savoir : Le bureau de la CAVAM se rend en région pour rencontrer les directions des associations.

Etaient présents le 11 décembre : L'ADEVA Gard/Rhodanien, L'ASAVA, et CENTAURE soit 3 des 4 associations adhérentes de la CAVAM dans le grand Sud/Est.

Une réunion qui a permis de s'informer mutuellement des difficultés quotidiennes mais aussi des contenus des enjeux plus fondamentaux que nous voulons porter avec notre CAVAM.

Il en va ainsi de la tenue d'un procès pénal qui nous échappe, de jour en jour.

Cette question a été largement abordée sous l'aspect de l'exemplarité que rêvait un tel procès pour dissuader les employeurs de reconduire les mêmes pratiques mortifères, avec d'autres cancérrogènes.

Sans un tel procès, l'impunité reste de mise, et nous ne l'acceptons pas !

En ce sens, les associations CAVAM du grand Sud/Est entendent prendre toute leur place dans le rassemblement régional qui sera réalisé devant le palais de justice de MARSEILLE, le jour de l'audience en appel des décisions de « non lieu » prononcées sur plusieurs affaires pénales de l'amiante.

Autre enjeu d'actualité :Celui de l'éradication de l'amiante pour lequel bien des efforts sont à produire pour dépasser le seul constat de l'immobilisme des décideurs politiques et engager notre pays dans la voie de l'éradication du poison, pour ne pas avoir à en réparer les méfaits.

La tâche est immense mais non insurmontable, pour peu que l'on s'emploie à travailler au cas par cas le contenu de notre proposition visant à doter le pays **d'un pôle public d'éradication de l'amiante.**

La rencontre a pris fin vers 12h30 par un repas fraternel organisé par nos amis de l'ADEVA-G/R dont nous connaissons déjà toute leur hospitalité.



L'humain est et restera au centre de nos préoccupations

Que ce soit pour la défense des malades, ou dans la prévention.

La prévention, c'est un mot qui pour nous a de l'importance et la demande que nous portons pour la création d'un pôle public d'éradication de l'amiante en est le meilleur exemple.

Certains diront « combien cela va coûter »

- Essentiel - Dépenser des milliards aujourd'hui pour éradiquer ce poison, c'est garantir la santé des générations à venir et éviter bien des dépenses à la protection sociale: pari GAGNANT/GAGNANT à condition de mettre l'HUMAIN en avant et non les profits. Et « Si l'argent que coûte un malade « empoisonné à cause de son employeur » avait été investi dans la prévention, quels « gains » humains et économiques auraient été faits.

- Personne jusqu'à présent ne s'est risqué à faire le calcul. Nos dirigeants ne veulent pas entendre parler de **péréquation !!** Même les ministères de la santé et de l'environnement à qui la question avait été posée par la CAVAM en janvier 2016 ont dit, « c'est une chose que l'on ne fait jamais ». ET POURTANT !

- Mais il y a une différence notable, c'est que dans le cadre de la maladie, **c'est la Sécu qui paye** alors que dans le cadre de la prévention **c'est l'industriel** ». Rien que dans cette phrase vous avez tout compris !!

-Ajoutons ceci : pourquoi ne pas aller une partie des financements urgents nécessaires là où il est : dans les poches des firmes pharmaceutiques qui se gavent sur le dos de la Sécu.

ALORS OUI A LA MOBILISATION SUR L'ERADICATION !!